

COMMUNE DE LES BONS VILLERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN
VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : Demande de permis d'environnement.

Demandeur : SRL VS Rue Sart-Bas 51 à 6210 Rèves.

Terrain situé : Rue Sart-Bas 51 à 6210 Rèves - cadastré : Division 2 section A n° 177 H.

Projet : **Renouvellement du permis d'exploitation de l'activité de transport et terrassement**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu et date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 27 février 2024	Le 04/03/2024	<u>Lieu</u> : Administration communale – Service Environnement Place de Frasnes 9 6210 LES BONS VILLERS <u>Date de clôture</u> : 18/03/2024 <u>Heure de clôture</u> : à 16H00	<u>Par courrier ordinaire</u> : Administration communale – Service Environnement Place de Frasnes 9 6210 LES BONS VILLERS ou <u>Par courrier électronique</u> : environnement@lesbonsvillers.be

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, relative à la demande susmentionnée. L'autorité compétente pour prendre la décision sur cette demande est le collège communal des Bons Villers.

La demande peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : Administration communale – Service Environnement -Place de Frasnes 9 – 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES
- les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, sauf le jeudi ;
- Uniquement sur RDV, à prendre au moins 24h à l'avance (auprès du service Environnement- 071/ 858 113 – environnement@lesbonsvillers.be), les après-midi ou les mardis 5, 12 mars 2024 de 16h00 à 20h00.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès -du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations – Direction de Charleroi – 6000 Charleroi, rue de l'Ecluse 22 – tél : 071/65.48.80. ou auprès du demandeur : SRL VS - Tél : 0475 64 43 23.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites, datées et signées, ou orales auprès de la Commune des Bons Villers dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

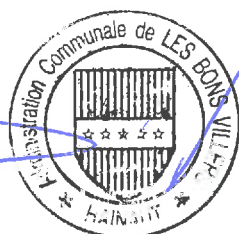
Les Bons Villers, le 21 février 2024.

Le Directeur général,



Bernard WALLEMACQ

Par le Collège



Le Bourgmestre,



Mathieu PERIN